

Recrutement des directeur(rice)s de recherche CNRS

Section 2, Concours 02/01 2026

Note à l'attention des candidates et candidats

Modalités d'audition

Vous êtes admis(e) à poursuivre sur le concours 02/01 ; la durée de votre audition sera de 40 minutes. Elle comprendra une présentation de 20 minutes maximum suivie, dans le respect du temps restant imparti, de questions du jury. L'audition pourra être faite en anglais ou en français selon votre choix.

L'audition aura lieu sur le site de Jussieu à Paris (Rotonde 26, Aile 25-26, Salle 105). Pour les candidates et candidats résidant à l'étranger, les candidates enceintes et les candidates et candidats dont l'état de santé le justifie, l'audition peut être organisée en visioconférence sur demande auprès du service central des concours. Merci d'en informer le jury en envoyant un courriel à cn2_concours@services.cnrs.fr. Pour les candidats en situation de handicap, nous vous encourageons à contacter les référents handicap de la section 2 (Meltem Ozturk et Vincent Reverdy) via l'adresse cn2_referent_handicap@services.cnrs.fr.

Pour les candidats en présentiel, merci de venir avec votre présentation au format PDF sur une clef USB pour la charger sur l'ordinateur de présentation. Merci, avant votre audition, d'envoyer un courriel à cn2_concours@services.cnrs.fr avec comme objet « Auditions 02/01 votre nom » contenant une URL à laquelle votre présentation peut être téléchargée au format PDF, afin qu'elle soit facilement consultable par les membres du jury.

Conseils aux candidat(e)s

Nous vous rappelons que le comité dispose de l'intégralité de votre dossier de candidature. Nous suggérons (mais ce n'est pas obligatoire) que vous commenciez par une brève présentation générale de votre parcours, thématiques de recherche et autres activités, puis que vous détailliez au moins un résultat significatif, en insistant sur le contexte et l'originalité de vos travaux.

Enfin, prévoyez environ 5 minutes pour une présentation de votre programme de recherche et, en cas de mobilité, de votre projet d'intégration au sein du ou des laboratoires d'accueil CNRS proposés.

Si vous avez à apporter de nouveaux éléments (par exemple, des articles acceptés) depuis la constitution du dossier, vous pouvez brièvement en informer le jury.

Sans préjudice des prérogatives du jury qui est qualifié pour évaluer de manière collégiale votre candidature, nous vous rappelons que tous ses membres ne sont pas nécessairement des spécialistes de tous les domaines de l'informatique.

Remarque complémentaire

Les critères de la section sont disponibles sur notre site : <https://cn2.fr/>

Christophe Paul
Président du jury d'admissibilité

Rappels

L'audition des candidats est obligatoire : toute absence, même justifiée, entraîne l'élimination du candidat. Le jury d'admissibilité établit la liste des candidats admissibles par ordre de mérite. Le jury d'admission établit, à partir de la liste des candidats admissibles, la liste des admis. La décision d'affectation ne relève pas de la compétence du jury ; elle est prise après la fin du concours par le CNRS.